MOTION DEPOSEE PAR JOSE MARTHE

POUR l'ABROGATION DU PROJET DE BINOME HOMMES-FEMMES AUX ELECTIONS CANTONALES

Le 16 décembre 2010, le précédent gouvernement faisait voter une loi sur la réforme des Collectivités Territoriales.
Ce texte avait pour double objectif, tout à la fois de diminuer le nombre de strates des collectivités, par la création du Conseiller Territorial, mais aussi de diminuer la dépense publique excessive de notre Pays, en substituant aux 4000 Conseillers Généraux et 2000 Conseillers Régionaux, 3000 Conseillers Territoriaux.
Le nouveau gouvernement AYRAULT qui s'emploie avec obstination à annuler les décisions prises par ses prédécesseurs, s'est engagé à mettre en œuvre les promesses de François HOLLANDE, notamment le 54ème engagement qui abroge le Conseiller Territorial.
La fragile majorité sénatoriale de gauche actuellement à la manœuvre, a donc imaginé dans un projet de loi relatif à l'élection des futurs Conseillers Départementaux, la création d'un binôme homme-femme qui remplacerait dans chaque canton le Conseiller Territorial mort-né.
Constatant que le 54ème engagement, ni même le 48ème engagement du candidat HOLLANDE, n'évoque la création d'un tel binôme.
Prenant acte du rejet par le Sénat, dans sa séance du 18 janvier 2013, par 165 voix contre 142, du projet de loi créant dans son article 2 le singulier binôme.
Considérant que la nécessaire diminution du nombre de cantons, se trouverait annulée par la formule des binômes, conduisant à un statut-quo du nombre d'élus départementaux, interdisant toute réduction de la dépense publique.
Observant que les couples formés, dès le lendemain de l'élection, seraient délivrés de toute solidarité et pourraient adopter des positions contradictoires.
Constatant que dans un délire conceptuel absolu, digne du système des apparentements de la IVème République rien n'interdirait théoriquement ni légalement à un couple UMP-PS ou UMP-PRG de former un binôme, anéantissant tout véritable choix démocratique.
Observant enfin que ce dispositif ubuesque serait unique au monde.
Nous demandons au gouvernement d'abroger l'article 2 du projet de loi, qui conduirait à la confusion et creuserait un petit peu plus le fossé déjà immense entre les citoyens et « la classe politique »